

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY	
M. Charles ROZOY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

### *Membres absents :*

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Chantal OUTHIER	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Emmanuel BICHOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Édouard CAVIN	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Cyril GAUCHER	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**

**Gestion différenciée des espaces publics-Zéro pesticide en zone non agricole-Achat de matériels en remplacement de prestations de désherbage chimique-Demandes de subventions**

Consécutivement au Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 prévoit dans son article 7 des dispositions pour réduire, voire proscrire, l'usage des pesticides en zones non agricoles.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances actives sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Plus récemment, les dispositions législatives, qui résultent de la loi n°2014-110 du 6 février 2014 relative à l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi « LABBE »), conduisent à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides pour l'entretien de l'espace public.

Depuis 2009, le Grand Dijon s'est engagé dans une charte d'entretien pour réduire les quantités de produits phytosanitaires sur l'agglomération dijonnaise avec l'accompagnement de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne, structure agréée par le Ministère de l'agriculture. Le passage du statut de Communauté d'agglomération au statut de Communauté urbaine au 1er janvier 2015 a étendu la compétence du Grand Dijon à la gestion des voiries des 24 communes qui la composent, soit 850 kilomètres de voies.

Dans ce cadre, il est prévu d'acquérir en 2016 sept débroussailleuses électriques et deux désherbeurs qui permettront d'accroître les objectifs de réduction d'utilisation de pesticides, ce qui contribuera également à améliorer la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces.

Le montant prévisionnel de ces achats est estimé à 59 908,00 € HT .

Il est proposé de solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues pour ces acquisitions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Communauté urbaine du Grand Dijon pour le financement de l'acquisition de sept débroussailleuses électriques et de deux désherbeurs à vapeur, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, les adjoints concernés à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions

SCRUTIN : POUR : 70  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 21 PROCURATIONS*